

COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
1<sup>er</sup> février 2021

## Tous les matins d'orchestre :

l'Orchestre national du Capitole facilite l'accès à la musique classique pour le public adulte en situation de handicaps mentaux et/ou physiques



L'Orchestre national du Capitole met en place un programme de **sessions musicales** afin de faciliter l'accès à la musique classique auprès d'un **public adulte en situation de handicaps mentaux et/ou physiques**.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Programme Interreg V-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2014-2020), dont l'objectif est de renforcer l'intégration économique et sociale de l'espace frontalier Espagne-France-Andorre. Son aide est concentrée sur le développement d'activités économiques, sociales et environnementales transfrontalières, par le biais de stratégies conjointes qui favorisent le développement durable du territoire. Ce projet est cofinancé à hauteur de 65 % par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

Les **sessions musicales** programmées par l'Orchestre national du Capitole permettent aux bénéficiaires de développer leur sensibilité, de se reconnecter avec leurs émotions, de découvrir ou redécouvrir le désir et le plaisir de l'écoute musicale, notamment symphonique. Elles ont pour objectif le maintien et le développement de l'expression, de la conscience, de l'estime de soi et de l'autonomie, grâce aux éléments constitutifs de la musique : rythmes, mélodies, tempos, timbres, nuances.

Ces sessions s'adressent à des **petits groupes d'adultes de 4/5 personnes réceptives**. Elles se déroulent à la **Halle aux grains** et dans les **centres spécialisés** (EPHAD, ESAT, foyers d'accueil...).

Chaque session comprend :

- 8 ateliers de musicothérapie dont 2 avec la présence d'un musicien professionnel
- 1 atelier de visite et de découverte des métiers du spectacle vivant
- 1 invitation à une répétition de l'Orchestre national du Capitole et un temps d'échange avec un musicien

Chaque session est encadrée par le même musicothérapeute, réfléchi et élaborée en fonction des particularités du groupe et du degré de handicap. Elles répondent également aux exigences du code de déontologie de la profession. Ces sessions font l'objet d'une évaluation qui rendra compte de la réaction du groupe et de chaque participant.

Ce dispositif, qui a débuté en octobre 2020, se déroulera **jusqu'en 2022, avec 25 sessions au total**.

### Contact presse

Katy Cazalot

Tel : +33 (0)5 62 27 62 08

[katy.cazalot@capitole.toulouse.fr](mailto:katy.cazalot@capitole.toulouse.fr)